



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Direction des Études

## Point soumis pour vote à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

N°2024-01

Séance du 19 avril 2024

Président : Pasquale MAMMONE

Vice-Présidente : Cécile CARRA

### Approbation du procès-verbal du 1<sup>er</sup> décembre 2023

Condition d'acquisition du vote : majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 39

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres représentés : 10

Nombre de vote pour : 27

Nombre de vote contre : 0

Nombre d'abstention : 0

M. le Président soumet au vote le procès-verbal de la commission de la formation et de la vie universitaire du 1<sup>er</sup> décembre 2023, qui est adopté à l'unanimité.

Fait à Arras, le 19 avril 2024

Le Président

Pasquale MAMMONE

#### SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00

[www.univ-artois.fr](http://www.univ-artois.fr)





UNIVERSITÉ D'ARTOIS

**PROCES VERBAL**  
**de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire**  
**du 1<sup>er</sup> décembre 2023**

**Président**

Pasquale MAMMONE

**Vice-Présidente de la CFVU**

Cécile CARRA

**MEMBRES PRESENTS ou REPRESENTES**

**Représentants des Professeurs et Personnels Assimilés**

Gilles AUDEMARD, Nicolas BUE, Oumaya HIDRI-NEYS, Jean-Philippe LECOINTE (pp), Anne PONCHEL (pp), Bernard REITEL

**Représentants des autres personnels enseignants**

Isabelle CABY, Jocelyne COUTTE, Thierry DUGIMONT, Marc DUTOIT, Cécile MACHUT, Valérie MOREL (pp)

**Représentants des BIATSS**

Magali LESAGE, Elyes SOUMRANI, Sabine VITEL, Elise WESTELYNCK (pp)

**Représentants des Usagers**

Tanguy LACOUR, Antoine DUQUENNE (pp), Noémie GHESTEM, Aurélie GLAÇON (pp), Flavie HEUMEZ, Micheline LECLERC, Mélissa MERLIN (pp), Mark LETERME, Arthur NOLLET (pp), Lisa TALANDIER (pp), Enzo TAVERNESE

**Personnalités extérieures**

Représentant le Directeur du CROUS : Sabine THERAGE

Représentant d'un établissement d'enseignement secondaire : Dominique RADZIEJA

**Membres de droit avec voix consultative**

Frédéric BOUSSEMART, Fabien CAQUERET, Laurence DELOFFRE, Philippe DUEZ, Ahmed EL-KALADI, Marie-Hélène GARCIA, Françoise HEULOT-PETIT, Anne-Laure HOJNATZKI, Jérôme LONGUEPEE, Bertrand MAZURE, Christian NEUVILLE, Marie-Pierre PARENTON, Annie VANHAECKE, Fanny VASSEUR-LAMBRY, Laurent ZALEWSKI

**Membres invités**

Céline DESPRES, Sandrine FLAHAUT

**Membres excusés :**

Nicolas BLONDEL, Brigitte BUFFARD-MORET, Christophe BIDENT, Sabine DUHAMEL

## I. GOUVERNANCE

### - LCeR

Le président est heureux d'annoncer que la LCeR a obtenu un « GO » dans le cadre de la première évaluation intermédiaire par le grand jury de l'ANR. Il indique que lors de la vague d'évaluation antérieure, le grand jury a prononcé un « NO GO » pour 9 projets sur 17 évalués.

Dans son rapport, l'ANR se montre globalement satisfaite de la manière dont le projet a été mis en place par l'A2U. Le jury a relevé des points extrêmement positifs et a aussi formulé quelques recommandations.

Obtenir le « GO » était primordial pour les trois universités de l'Alliance. Le projet LCeR représente 12 millions d'euros destinés à accompagner la transformation des licences en APC, transformation imposée par la loi ORE. Sans ce « GO », il aurait nécessairement fallu continuer la transformation de toutes les licences dans l'urgence et sans financement.

### - Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance

Le Président rappelle que l'université menait jusque là deux dialogues stratégiques de gestion (DSG) par an avec le rectorat. Des moyens supplémentaires, pédagogiques, didactiques ou en recherche, étaient sollicités dans le cadre de ces dialogues.

Les DSG sont désormais remplacés par le Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP), qui aura lieu tous les trois ans et qui va s'articuler avec le contrat quinquennal. C'est un contrat entre l'état et l'université qui a pour objectif d'apporter un financement sur des priorités stratégiques partagées entre le ministère et l'établissement.

Le Président explique que le ministère est très vigilant sur la soutenabilité de l'offre de formation et sur la nécessité de maintenir une offre à coûts constants (une ouverture de formation nécessitera de s'interroger sur l'existence de formations moins porteuses).

Pour ce premier COMP, les demandes visent l'école d'ingénieur, le président rappelant qu'elle a été créée sans moyen supplémentaire, la plateforme TECH3E et d'autres projets tels que le recrutement d'ingénieurs pédagogiques, ou encore d'un ingénieur d'études pour permettre d'assurer la sécurité informatique.

Le dossier est à remonter pour le 12 janvier et l'entretien avec le Ministère est prévu en mars 2024. La notification des moyens alloués interviendra aux alentours du mois de juin. On peut espérer obtenir une enveloppe de 1,5 à 2 millions pour 2024, 2025 et 2026. La répartition des dépenses est prévue comme suit : la première année représentera 50% de l'enveloppe, la seconde année 30%, et enfin la troisième année constituera les 20% restants.

### - Réforme de la formation des enseignants

Le président informe l'assemblée d'un projet de réforme en cours visant à placer le concours de recrutement des enseignants à l'issue de la Licence 3. Cela va bouleverser l'offre de formation : il faudra bien sûr retravailler les maquettes de licence mais l'interrogation porte surtout sur les masters MEEF second degré qui sont actuellement dispensés par les universités.

## II. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU 26 MAI 2023 ET DU 22 SEPTEMBRE 2023

Anne-Laure Hojnatzki précise que le procès-verbal du 22 septembre 2023 contient une erreur en page 6. La phrase « *Cécile Carra conclut ce point relatif aux M3C en confirmant à Marie-Pierre Parenton que le bonus s'applique à toutes les formations, quel que soit le niveau.* » est remplacée



par « Cécile Carra conclut ce point relatif aux M3C en confirmant à Fanny Vasseur que le bonus s'applique à toutes les formations, quel que soit le niveau. ».

**Les procès-verbaux des 26 mai 2023 et 22 septembre 2023 ne font l'objet d'aucune observation. Ils sont adoptés à l'unanimité.**

### **III. FORMATIONS**

L'ordre du jour est un peu bouleversé : Gilles Audemard ayant d'autres obligations, la partie formation débutera par le point n°8.

#### **8) Projet « Maîtriser les Applications de l'Intelligence Artificielle » (MAIA) : mise en place du premier certificat**

Le président rappelle que le projet MAIA est constitué, outre du volet recherche, d'un volet formation important.

Cécile Carra indique que le montage de ce premier certificat a représenté un travail intense au niveau de l'A2U. C'est en effet la première formation qui adopte un modèle pédagogique et économique concernant l'hybridation commun à l'A2U.

Gilles Audemard rappelle que le volet formation du projet MAIA a été présenté en CFVU en juin dernier. Ce dernier s'appuie sur une Graduate School comprenant plusieurs niveaux de certification en Intelligence Artificielle (IA) et un master en ligne sur l'IA appliquée. L'objectif est d'apporter des compétences en IA au plus grand nombre d'étudiants, quelle que soit leur discipline ( chimie, SVT, STAPS...).

Le Diplôme Inter-Universitaire MAIA « Bases de l'Intelligence Artificielle » correspond au certificat B (basique) et constitue le premier socle de la Graduate School. Il s'agit d'un diplôme accessible aux étudiants inscrits en Licence 2 au sein de l'une des trois universités de l'alliance, principalement dans une formation scientifique. Le Diplôme Inter Universitaire est une formation optionnelle de 82 heures suivie sur deux années, L2 et L3. Le nombre d'étudiants pouvant en bénéficier s'élève à 25 par université, l'équivalent d'un groupe par université. Le DIU est proposé à titre gracieux aux étudiants de l'A2U.

Le diplôme est conçu en mode hybride : asynchrone , distanciel et présentiel.

Le certificat basique vise 3 compétences principales :

- 1 - Comprendre ce qu'est l'IA : différencier l'intelligence artificielle symbolique et l'intelligence artificielle numérique, différencier régression et classification et différencier l'apprentissage supervisé et l'apprentissage non supervisé;
- 2 - Récupérer des données pour créer un modèle d'apprentissage automatique : collecter les données, traiter les données aberrantes, manquantes, entraîner un modèle d'apprentissage supervisé pour améliorer les capacités prédictives ;
- 3- S'interroger sur les questions éthiques des solutions d'IA.

Ces trois compétences sont développées au sein de 4 UE : l'UE 1 - Comprendre les concepts majeurs de l'IA, pour un volume horaire de 22H; L'UE 2 - Maîtriser les fonctionnalités élémentaires

du langage Python, d'un volume horaire de 22H ; L'UE 3 - Exploiter les ensembles de données pour 22H et enfin l'UE 4 - Comprendre les enjeux éthiques et sociaux liés à l'utilisation de l'IA pour 6H. Gilles Audemard explique que l'UE 2 est importante dans la mesure où le langage de programmation Python est le langage le plus utilisé dans le domaine de l'IA.

Enfin, le projet tutoré prend la forme d'une Situation d'Apprentissage et d'Évaluation qui consiste à créer un système de classification (ou de régression) basé sur des données en lien avec le domaine d'études principal des étudiants. La SAE représente 4h d'accompagnement pour 30 heures de travail personnel étudiant.

Le DIU MAIA « Bases de l'Intelligence Artificielle » débutera le 22 janvier 2024.

Cécile Carra précise que le DIU est soumis au vote des instances des trois établissements de l'A2U. Gilles Audemard l'a déjà présenté en CFVU de l'ULCO et le projet sera présenté à la CFVU de l'UPJV la semaine prochaine.

Pour répondre au président, Gilles Audemard précise que le DIU s'adressera à terme à tous les étudiants, quelle que soit leur discipline, le but étant que l'étudiant dispose à l'issue de la formation des connaissances pour échanger avec des informaticiens.

Bertrand Mazure ajoute que l'idée initiale était de proposer le DIU uniquement aux étudiants en sciences expérimentales. Selon un sondage, ce sont en effet ces derniers qui sont intéressés et, plus particulièrement encore les étudiants en Science de la vie. Il précise que le diplôme sera soumis au prochain conseil d'UFR.

Gilles Audemard remercie l'UFR de Sciences pour sa participation active à la mise en œuvre de ce DIU.

**Soumise au vote, la mise en place du premier certificat du projet MAIA, intitulé Diplôme Inter-Universitaire MAIA « Bases de l'Intelligence Artificielle » est approuvée à l'unanimité.**

### **1) Point sur l'évaluation du HCERES – volet formation**

Cécile Carra présente le processus d'évaluation des formations par le HCERES ainsi que les référentiels. Trois objectifs sont visés par le HCERES dans l'évaluation des formations :

- Aider les formations à améliorer leurs activités et leurs résultats, en vue de leur accréditation, au travers de la définition de critères indispensables à l'accréditation ;
- Fournir aux établissements des instruments de pilotage de leur stratégie propre, définie en lien avec l'État, dans le cadre de leur dialogue contractuel. C'est une nouveauté depuis la vague C, qui consiste à apprécier le lien entre la stratégie, les moyens mis en œuvre et les résultats obtenus au niveau de l'établissement et au niveau des formations dans une perspective d'évaluation intégrée ;
- Répondre aux attentes de l'État quant à la mise en œuvre des dispositions réglementaires et des orientations des politiques nationales : l'auto-évaluation des formations fera apparaître la manière dont se déclinent les politiques nationales (par exemple la loi ORE).

L'évaluation des formations doit donc être intégrée dans le cadre de la stratégie et du pilotage de l'établissement. Aussi, les référentiels d'évaluation des formations sont construits en miroir avec

le référentiel de l'évaluation de l'établissement. Cécile Carra précisera les éléments plus caractéristiques lors de sa visite sur les différents pôles.

Le référentiel de l'établissement ainsi que le référentiel des formations doivent aussi être mis en cohérence avec le référentiel national qualité (Qualiopi) pour permettre la certification qualité des établissements de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche sur la base de l'évaluation par le HCERES.

Cécile Carra rappelle également que les référentiels d'évaluation s'opèrent au niveau accrédité. Ces référentiels ont évolué : leurs critères ont été actualisés au regard des réformes et des politiques publiques, notamment celles qui ont pris de l'importance dans le domaine des formations : la pédagogie, la formation professionnelle (certification qualité), l'internationalisation, la formation à et par la recherche, le développement durable et l'intégrité scientifique. Les référentiels mettent l'accent sur les actions concrètes mises en œuvre dans les formations, sur les résultats des parcours des étudiants, sur les moyens RH et financiers dont bénéficient les formations.

Cécile Carra rappelle aux membres de la CFVU le calendrier de l'évaluation :

- pour la phase bilan : les dossiers d'auto-évaluation sont à déposer au plus tard le 14 juin 2024. Cette phase sera suivie d'entretiens menés par le HCERES, qui feront ensuite l'objet de rapports bilan provisoires.
- pour la phase projet : l'offre de formation sera déposée au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2025 pour une accréditation au 1<sup>er</sup> septembre 2026.

77 mentions sont évaluées : 41 formations de 1<sup>er</sup> cycle (18 licences, 13 licences professionnelles, 10 BUT), 36 formations de 2<sup>ème</sup> cycle (29 masters, hors MEEF, dont 4 masters co-accrédités). Les sept masters MEEF seront également évalués, le pilotage de l'évaluation étant mené par l'université de Lille. Enfin, les formations paramédicales seront possiblement évaluées aussi. 6 IFSI partenaires de l'université d'Artois sont concernés .

Sur le plan opérationnel, Cécile Carra précise que le travail d'auto-évaluation des formations se fait en lien entre les responsables pédagogiques et la Direction des études qui alimentera les données quantitatives. Elle rappelle enfin que les DAE devront être soumis en conseil de composante avant leur dépôt sur la plateforme HCERES.

Le Président pense que les 2 éléments clés de l'évaluation des formations sont l'attractivité de l'offre de formation et l'insertion professionnelle.

## **2) Mise en œuvre de l'approche par compétences : stratégie et éléments de cadrage**

Cécile Carra explique que le document présenté constituera l'un des éléments de preuve demandé par le HCERES dans le cadre de la mise en œuvre de l'approche par compétences à l'université et de la mise en lien des maquettes avec les compétences relevant de la fiche RNCP. Ce document se structure en 5 points : le cadre réglementaire, les attendus du HCERES, les éléments de cadrage du contenu des formations, les calendriers de transformation pédagogique (calendrier déjà présenté lors de la CFVU du 26 mai 2023 et en amont en conseil de directeurs le 09 mai 2023), et enfin l'accompagnement et les ressources dont peuvent bénéficier les équipes pédagogiques. Cécile Carra rappelle en effet que le passage à l'APC est une transformation pédagogique de fond qui demande un accompagnement appuyé et à cet effet deux conseillers pédagogiques ont été

recrutés. L'accompagnement a débuté pour 12 licences professionnelles avec l'objectif de basculer en APC dans 18 mois, soit une temporalité similaire à celle mise en œuvre dans le cadre de la LCeR. Cécile Carra insiste sur l'importance de donner du temps à la transformation pédagogique et c'est pourquoi le calendrier des masters est beaucoup moins contraint.

Le document présenté constitue une sécurité dans le cadre de l'évaluation du HCERES et également dans le cadre de la certification qualité, développée dans le point suivant.

Marc Dutoit précise que l'équipe de Cap Avenir, et plus particulièrement Magali Lesage, se tient à la disposition des équipes pédagogiques pour les accompagner dans le développement des compétences liées à l'orientation et à la construction des parcours professionnels.

**Soumis au vote, le document « Mise en œuvre de l'approche par compétences : stratégie et éléments de cadrage » est approuvé à l'unanimité.**

### **3) Résultats de l'audit Qualiopi**

Annie Vanhaecke explique aux membres de la CFVU que l'obtention de la certification Qualiopi est le résultat d'un travail conjoint des 2 IUT et de la FCU depuis janvier 2023, avec la coordination du service d'appui au pilotage auquel est rattachée la qualitiennne. La certification Qualiopi couvre quatre périmètres : les actions de formations sous statut FC, la VAE, les bilans de compétences et l'apprentissage. L'université d'Artois n'est pas évaluée sur ce dernier volet puisque ce sont les Centres de Formation d'Apprentis dont nos formations dépendent, à savoir Formasup et AFI 24, qui sont évalués. L'audit initial a eu lieu en janvier 2022 ; Il s'agissait d'un audit allégé. A ce stade, aucune non-conformité n'a été relevée. Un audit de surveillance est prévu 18 mois plus tard. Ce dernier s'est déroulé en octobre 2023. Annie Vanhaecke cède la parole à Céline Després pour en faire la restitution et expliquer l'évolution de Qualiopi par rapport au HCERES.

Céline Després indique que l'auditeur a relevé et apprécié l'implication, la volonté et la participation de tous. L'auditeur a identifié trois points forts :

- o les différentes veilles demandées par le Certificateur via Veille Formation
- o la gestion des personnels : ce critère est relatif à la façon dont est géré le personnel pour que les formations soient de qualité, dispensées par des personnes compétentes.
- o le plan d'actions d'amélioration continue de l'Université (PAA) qui permet de recenser différentes réclamations, remarques, améliorations à mettre en place au sein des formations.

Il est ressorti de cet audit une non-conformité majeure qui est le manque de correspondance entre le référentiel de certification et le référentiel de formation. Il s'agit d'une non-conformité qui est régulièrement relevée par les audits de surveillance. L'université dispose d'un délai de trois mois pour lever la non-conformité. Céline Després précise que cette non-conformité ne remet pas en question la certification qui est valable jusqu'en janvier 2025.

Plusieurs actions correctives sont proposées :

- 1- Adapter la grille actuelle en y ajoutant les blocs de compétences RNCP correspondant aux compétences visées par la formation. Cette action est réalisée.
- 2- Créer le déroulé pédagogique d'une formation choisie, en l'espèce le Master Arts de la scène et du spectacle vivant : cette action est en cours.

Céline Desprès informe aussi les membres de la CFVU que depuis l'arrêté du 31/05/2023 portant diverses mesures en matière de certification qualité des organismes de formation, l'université est réputée de qualité QUALIOPi en tant qu'établissement d'enseignement supérieur évalué par le HCERES. Cela couvre l'ensemble des formations de l'établissement, qu'elles soient évaluées ou non par le HCERES (article L.6316-4 II du code du travail).

Au vu de ces éléments, il n'y a plus de nécessité d'être audité par un certificateur pour obtenir la certification QUALIOPi, il est pour autant important de continuer le travail amorcé par les équipes et de faire vivre la qualité au sein de notre établissement. C'est pourquoi des chantiers ont été programmés sur 2024, tels que la consolidation de la veille avec l'outil "Veille formation", l'alimentation et le suivi du Plan d'Actions d'Amélioration Continue, la réalisation d'audits internes, le travail sur une cartographie des processus à l'échelle de l'établissement à l'horizon 2025.

Marie-Pierre Parenton insiste sur l'importance d'appréhender la démarche qualité, notamment pour les formations professionnelles d'apprentissage car cette démarche répond aux attentes de nos partenaires économiques. Cependant, il faut trouver le point d'équilibre avec la liberté académique et la conception de l'enseignement et cela répond bien à la vocation d'un établissement d'enseignement supérieur. Aussi, la prise en compte de la réputation Qualiopi au sein du référentiel HCERES est une évolution positive.

#### **4) Evaluation des Enseignements et des formations : actualisation de la charte, des procédures et des enquêtes**

Cécile Carra indique que la réflexion sur l'évaluation de la formation, de l'enseignement et de la démarche qualité a été menée suite à la dernière campagne d'évaluation du HCERES. Il s'agissait en effet d'un point de vigilance du HCERES.

Cécile Carra rappelle qu'il existait une charte ainsi que deux questionnaires qui n'étaient plus adaptés, notamment à l'évaluation par compétences ainsi qu'aux exigences de Qualiopi. Aussi, une commission d'évaluation de la formation et des enseignements réunissant des représentants de chaque composante et des services concernés ainsi que les Vice-Présidents concernés par la question a été mise en place et le document présenté ce jour en CFVU est le fruit du travail de cette commission. Le document se compose d'une charte actualisée, d'un guide pratique des campagnes d'évaluation et de deux questionnaires (évaluation des formations d'une part et évaluation des enseignements d'autre part) harmonisés pour l'ensemble des publics, des formations et des composantes.

Un calendrier des évaluations a également été intégré : il respecte les exigences ministérielles afin que toutes les formations et tous les enseignements soient évalués au moins une fois durant le contrat. Il est également prévu que le lancement des campagnes d'enquête se fasse suffisamment tôt dans l'année pour que les résultats puissent être diffusés vers la mi-mai. Les résultats pourront de cette manière être mobilisés par les conseils de perfectionnement et une présentation sera ensuite réalisée au niveau établissement lors de la CFVU de septembre. Les conclusions permettront d'alimenter le plan d'amélioration continue des formations, évoqué un peu plus tôt par Céline Desprès.

Cécile Carra précise que l'évaluation de la formation porte sur l'ensemble du cycle (1<sup>er</sup> ou second cycle), l'étudiant étant interrogé en dernière année du cycle. Le questionnaire d'évaluation des



formations a été testé en juin dernier. Il y a eu peu de répondants, ce qui ne permet pas d'exploiter les résultats. On peut néanmoins relever que ces derniers sont bons, plus de 80% des répondants se disant satisfaits. En outre, ce test a permis de reformuler quelques questions ou de modifier quelques éléments.

A la question de Cécile Machut qui s'interroge sur la faisabilité pour le service d'appui au pilotage de prendre en compte les observations des conseils de perfectionnement pour alimenter le plan d'amélioration continu de l'établissement, Cécile Carra explique qu'il s'agit d'une mise en perspective des grands résultats et non d'une analyse détaillée de chaque conseil de perfectionnement. Il est prévu que l'opérationnalité de cette phase soit discutée prochainement avec le service d'appui au pilotage.

**Soumise au vote, l'actualisation de la charte, des procédures et des enquêtes, relatives à l'évaluation des enseignements et des formations est adoptée à l'unanimité.**

### **5) Bilan Parcoursup et Mon Master**

#### **▪ *Mon Master***

Cécile Carra rappelle que la plateforme de candidature Mon Master a été déployée cette année. Des éléments généraux sur les candidatures à l'entrée du master et sur le profil des candidats ont pu être relevés : 209 000 candidats ont confirmé au moins une candidature à l'issue de la phase de candidature. En moyenne, les candidats ont demandé 9 formations. La moitié des candidats est âgée de 21-22 ans et un tiers d'entre-eux a déclaré bénéficier d'une bourse d'études. Si 60% des candidats étaient inscrits en licence 3 en 2022-2023, presque 23% n'étaient pas inscrits dans un parcours de formation au moment de leur candidature. Les disciplines les plus demandées par les candidats sont les Sciences Humaines et Sociales (30%), l'Economie, Gestion et AES (28 %) et les Sciences Fondamentales et Appliquées (28 %).

Cécile Carra précise, en réponse au président, que les étudiants extra-communautaires ne sont pas concernés par la procédure Mon Master ; ils relèvent en effet de la procédure Etudes en France.

En ce qui concerne les saisines rectorales, l'université d'Artois a reçu 363 dossiers de saisine, 109 dossiers d'étudiants émanant de l'Académie de Lille et 254 d'étudiants hors Académie. Cécile Carra indique que la volonté de l'université a été de trouver en priorité des solutions pour les candidats de l'Académie de Lille. En conséquence, les dossiers hors académie ont tous reçu un avis défavorable. Sur les 109 candidatures relevant de l'Académie de Lille, 14 avis favorables ont été émis dont 10 dans des masters de droit (6 en droit public et 4 en droit des collectivités territoriales) 14 dossiers n'ont pas été traités, souvent parce que les étudiants ont été acceptés dans une autre formation. Enfin, les 81 autres dossiers ont reçu un avis défavorable, massivement en raison d'un niveau académique faible ou insuffisant (64%).

Bertrand Mazure souhaiterait savoir si une position nationale ou d'établissement émerge quant aux futures candidatures des étudiants qui seront titulaires d'un BUT. Si pour le Président, il s'agit d'une vraie question, il rappelle tout de même qu'elle se posait déjà dans les mêmes termes pour les étudiants de licence professionnelle. Il rappelle que l'insertion professionnelle des étudiants de LP a toujours été un critère majeur pour renouveler l'accréditation du diplôme. En

conséquence, un taux de poursuite d'études trop important a longtemps été un facteur discriminant pour ce type de formation. Néanmoins, on constate désormais sur le plan national que 35% des étudiants de LP poursuivent en Master. Aussi, aucune règle n'est édictée et cela le sera encore moins pour les BUT qui équivalent au grade de licence. Le président insiste cependant sur la question des chances de réussite de ces étudiants, qui reste en suspens.

Selon Bertrand Mazure, le ministère se montrerait très attentif, vigilant quant au fait de permettre aux étudiants de BUT de poursuivre leurs études. Cela fait craindre que les BUT entrent en concurrence directe avec les licences.

Bernard Reitel s'inquiète de la concurrence qui émerge entre formations privées et formations publiques et s'interroge sur le nombre de candidatures qui ont été formulées auprès des établissements privés. Il constate en effet qu'un certain nombre de candidats sélectionnés ont préféré partir vers des formations privées. Fanny Vasseur et Oumaya Hidri-Neys font le même constat. Les établissements privés font beaucoup de publicité et embellissent les contenus pédagogiques de leurs formations. Par ailleurs, les droits d'inscription élevés de ces formations ne sont pas un problème majeur dans la mesure où elles peuvent être suivies en alternance.

Cécile Carra ne peut que confirmer ces inquiétudes qui sont partagées dans de nombreuses disciplines. Elle indique que le Ministère semble s'emparer du sujet.

Philippe Duez fait également observer que l'insertion professionnelle des étudiants issus de ces formations est assez bonne en raison du réseau des professionnels qui gravitent autour de ces formations. Tanguy Lacour confirme d'ailleurs que les écoles privées se prévalent particulièrement du réseau qu'elles tissent qui permet d'offrir une insertion professionnelle de qualité.

Frédéric Boussebart a quant à lui constaté que les étudiants titulaires d'une licence professionnelle dans le domaine de l'informatique sont happés par des écoles d'ingénierie qui ne sont pas des écoles d'ingénieurs mais qui jouent sur la confusion. En outre, les statistiques que ces écoles fournissent sur l'insertion professionnelle sont bonnes : en effet, les étudiants diplômés de ces écoles ne sont pas des ingénieurs et ne sont donc pas recrutés sur les mêmes grilles salariales que les ingénieurs, ce qui malheureusement favorise leur recrutement.

#### ▪ *Parcoursup*

Cécile Carra fait un focus sur le nombre de candidats qui ont reçu une proposition de la Commission Rectorale d'Accès à l'Enseignement Supérieur. Elle rappelle que 6 places étaient préemptées par la commission pour le DU PAREO. L'université a proposé la formation à 9 étudiants qui avaient saisi la CAES. Au final, 6 se sont inscrits administrativement.

### **6) Parcoursup 2024-2025 : capacités d'accueil, attendus locaux, critères généraux, éléments pris en compte**

Cécile Carra indique qu'il s'agit de voter les capacités d'accueil (CAL) à l'entrée en première année de licence ainsi que les attendus locaux, les critères d'examen et éléments pris en compte pour 2024-2025.

Elle insiste sur quelques points en particulier, les directeurs de composantes pouvant apporter les

précisions qu'ils jugent utiles :

- le Parcours Accès Santé Spécifique (PASS), qui ouvrira à l'UFR des Sciences en septembre 2024. Ce parcours, dont la capacité d'accueil proposée au vote est de 32, relève de l'UPIV qui en assurera le recrutement sur Parcoursup. C'est pourquoi aucun critère d'examens n'apparaît dans le tableau ;
- la licence STAPS, dont les critères généraux sont modifiés pour être mis en conformité avec le référentiel national de la C3D STAPS. Cécile Carra signale en outre que la capacité d'accueil de la licence passe de 225 à 240 pour compenser la fermeture du DEUST, une majorité des étudiants de DEUST poursuivant en licence.

Anne-Laure Hojnatzki signale une erreur matérielle dans le document présenté aux membres de la CFVU : pour le DU Paréo, le terme « sous réserve d'ouverture » doit être retiré.

Le président revient sur la question des capacités d'accueil qui ne sont jamais atteintes, à l'exception de celle de la licence en STAPS, formation en tension. En droit par exemple, la CAL est très généreuse (370) mais n'est jamais atteinte. Nicolas Bué précise que la capacité de la licence de droit est composée de 30 places pour le parcours science politique, qui sont toutes pourvues, et de 440 places pour le parcours classique, ce dernier comptant environ 420 étudiants inscrits. Le président rappelle que la CAL de Parcoursup est une capacité de primo-entrants qui ne tient pas compte des doublants. Or, en l'espèce, la CAL Parcoursup de la licence de droit est de 470 pour environ 340 primo-entrants. Cécile Carra indique que le taux de remplissage de la licence de droit est de 86.82%. Mais le président insiste sur le fait que cette situation pourrait ne pas durer et qu'une CAL de primo-entrants aussi importante que celle du droit pourrait devenir problématique. Il explique en effet que si l'EPE de Lille obtient le statut juridique de grand établissement, cela lui confèrera la possibilité d'être plus sélectif. Le cas échéant, les étudiants qui ne seront pas retenus dans des formations lilloises se tourneront vers les universités de proximité.

**Soumis au vote, les capacités d'accueil, attendus locaux, critères généraux, éléments pris en compte dans le cadre de la campagne 2024-2025 de Parcoursup sont adoptés à l'unanimité.**

### **7) Mon Master 2024-2025 : capacités d'accueil, modalités de recrutement, critères généraux et composition des commissions**

Cécile Carra rappelle que, comme pour Parcoursup, les capacités d'accueil, les modalités de recrutement, les critères généraux et la composition des commissions sont soumis au vote de la CFVU. Elle porte à l'attention des membres de la CFVU les points suivants:

- la quasi-totalité des formations ont fait le choix de se caler sur le calendrier de la formation initiale même si on intègre des étudiants de la formation continue. Deux formations de la FSA font exception et vont procéder à des recrutements différenciés selon que le public est en alternance ou en FI. Il s'agit des Masters Génie Industriel et Gestion de Production, Logistique, Achat (GPLA) qui proposent respectivement des Capacités Offertes Limitées (COL) de 7 en FI et 15 en FC pour le master Génie Industriel et de 36 en FI et 36 en FC pour le master GPLA.
- le parcours Cultures Etrangères et Traduction de la mention LLCER à l'UFR des Langues organisera cette année son recrutement par option de langues. Trois formations candidatables sont donc proposées pour ce parcours avec des COL respectives de 10 en option chinois, 15 en option espagnol et 20 en option anglais.
- A l'UFR de droit, le Master Droit des Collectivités Territoriales voit sa COL légèrement augmentée,

passant de 19 à 20 et le master de Droit Public renonce quant à lui au Portail Commun à Capacités Différenciées et crée deux formations candidatables pour chacun de ses parcours.

Cécile Carra rappelle que les Capacités Offertes Limitées sont fixées à la formation candidatables selon le degré de granularité souhaité (parcours, option...), alors que les Capacités d'Accueil Limitées sont arrêtées à la mention. Ce sont les CAL qui sont votées en CFVU et CA. Elle insiste sur le fait que si elles peuvent être modifiées, les Capacités d'accueil, qui sont votées à la mention, ne peuvent quant à elles être baissées sans l'accord du rectorat.

Bernard Reitel indique qu'il souhaite, dans la partie relative à la composition du jury, remplacer le « jury composé des 2 co-responsables du parcours par « jury composé de 2 enseignants-chercheurs intervenant dans la formation ».

**Soumis au vote, le document Mon Master 2024-2025 : capacités d'accueil, modalités de recrutement, critères généraux et composition des commissions est adopté à l'unanimité.**

### **9) Pépite A2U : Demande de renouvellement du diplôme d'établissement étudiant-entrepreneur (D2E)**

Marc Dutoit indique qu'il s'agit du renouvellement à l'identique de la maquette du diplôme d'établissement étudiant-entrepreneur mis en place dans le cadre de PéPite A2U pour l'année 2023-2024. Pour l'avenir, une nouvelle maquette en blocs de compétences est en cours de rédaction et sera soumise dans les CFVU des établissements respectifs au printemps, pour une mise en œuvre en 2024-2025.

**La demande de renouvellement du diplôme d'établissement étudiant-entrepreneur (D2E) dans le cadre de PéPite A2U au titre de l'année 2023-2024 est adoptée à l'unanimité.**

### **10) Réforme VAE et expérimentation sur 7 diplômes**

Jérôme Longuépée explique que cette réforme a pour objectif de faire évoluer les dispositions relatives à la validation de l'expérience professionnelle (VAE) selon trois axes :

- la simplification de la procédure, en facilitant l'étape de recevabilité, en raccourcissant les parcours et en harmonisant les règles de financements, afin de renforcer l'attractivité de la VAE auprès des candidats. Pour l'enseignement supérieur, le bénéfice d'un mémoire de démonstration des compétences, au regard du référentiel de compétences des diplômes, est maintenu.
- la sécurisation des parcours, afin de multiplier les réussites. La loi individualise et renforce l'accompagnement des candidats, donne la possibilité de réaliser des compléments de formation en cours de parcours et de bénéficier d'une durée d'absence plus longue pour préparer les sessions devant le jury.
- la modernisation du dispositif, avec l'utilisation d'un service public national sous forme de plateforme numérique « France VAE ». Il s'agit d'un site dédié qui concentre l'information pour l'utilisateur et organise les différentes étapes du parcours de la VAE.

La réforme introduit aussi un nouveau rôle, celui de l'Architecte Accompagnateur de Parcours (AAP), qui va accompagner les candidats à la VAE mais qui n'est pas le certificateur. Jérôme Longuépée précise qu'un établissement peut être AAP et certificateur à la condition de bien

séparer les deux activités. Trois types d'AAP sont prévus : l'AAP généraliste qui accompagne pour l'ensemble des certifications à l'exception des certifications de branches professionnelles, l'AAP de filière qui accompagne pour les certifications d'une ou plusieurs filières, et enfin l'AAP expert de branche qui accompagne les certifications relevant du champ conventionnel d'une ou plusieurs branches.

Jérôme Longuépée signale que le déploiement de la réforme est progressif. Le portail national « France VAE » est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2023, dans une phase de préfiguration pour 4 grands champs disciplinaires : le sanitaire et social, le sport, la grande distribution et l'industrie métallurgique. Dans ce cadre, sept diplômes de l'université d'Artois sont concernés et accessibles sur la plateforme :

- le BUT Gestion des Entreprises et des Administrations : gestion comptable, fiscale et financière ;
- le BUT Techniques de Commercialisation : marketing et management du point de vente ;
- le BUT Génie Electrique et Informatique Industrielle : automatisme et informatique industrielle ;
- le BUT Génie Mécanique et Productique : management de process industriel ;
- la Licence Professionnelle Logistique et pilotage des flux (MELOG) ;
- la Licence professionnelle Commerce et distribution (C-Distri) ;
- le Master Marketing Vente.

La réforme prévoit enfin l'application d'un tarif national pour l'accompagnement des candidats et le passage en jury, qui se décompose comme suit :

- En tant qu'Architecte Accompagnateur de Parcours :
  - ✓ un forfait de construction du parcours et du livret 1 + suivi administratif et financier + entretien post-jury : 300 €
  - ✓ l'accompagnement individuel : 70 €/H (jusqu'à 30 H)
  - ✓ l'accompagnement collectif : 35 €/H (jusqu'à 20 H)
  - ✓ un complément formatif : 25 €/H (jusqu'à 70H)
- En tant qu'organisme certificateur :
  - ✓ jury : forfait de 350 €.

Jérôme Longuépée indique enfin que d'autres filières vont être mises en place courant 2024, par phase de déploiement de la réforme. Ces tarifs seront donc également appliqués pour les diplômes qui vont intégrer les phases suivantes de la réforme jusqu'à généralisation de la procédure sur l'ensemble des certifications.

Marie-Pierre Parenton signale que l'identification de la LP Commerce et distribution sur la plateforme « France VAE » pose problème. Elle apparaît en effet comme Licence Commerce et distribution « dans le cadre de l'accord distrisup ». Or, la LP Commerce et distribution de l'IUT de Lens n'a jamais été associée au réseau distrisup. Aussi, tant que cette mention est indiquée, on ne peut pas considérer que la LP de l'université est concernée par l'expérimentation.

Jérôme Longuépée précise que les universités régionales rencontrent le même problème, ce qui encourage à penser qu'il s'agit d'une erreur de France VAE.

Anne-Laure Hojnatzki indique aux membres de la CFVU que le vote porte sur l'application des nouveaux tarifs nationaux aux sept diplômes de l'université concernés par la phase de préfiguration, avec la réserve que la mention "dans le cadre de l'accord distrisup" soit retirée pour la Licence Professionnelle Commerce et distribution.



L'application des tarifs nationaux du parcours VAE est approuvée à l'unanimité pour les diplômes suivants :

- BUT Gestion des Entreprises et des Administrations : gestion comptable, fiscale et financière
- BUT Techniques de Commercialisation : marketing et management du point de vente
- BUT Génie Electrique et Informatique Industrielle : automatisme et informatique industrielle
- BUT Génie Mécanique et Productique : management de process industriel
- Licence Professionnelle Logistique et pilotage des flux (MELOG)
- Licence professionnelle Commerce et distribution (C-Distri)
- Master Marketing Vente.

Pour la Licence professionnelle Commerce et distribution (C-Distri), les membres de la CFVU adoptent également à l'unanimité l'application du tarif national sous réserve que la mention "dans le cadre de l'accord distrisup" soit retirée de la plateforme France VAE.

#### 11) Tarifs des DU de l'IUT de Béthune (DUSAMS et DUCAP) pour 2022/2023 et 2023/2024

Cécile Machut explique que l'IUT de Béthune a pratiqué au titre des années 2022-2023 et 2023-2024 pour les diplômes universitaires DUSAMS et DUCAP des tarifs à destination des demandeurs d'emploi lorsque la formation dépasse les 300h, qui n'ont pas été votés dans les instances. Il s'agit d'une part, pour l'année 2022-2023, d'une régularisation et, d'autre part, pour l'année 2023-2024 d'une modification.

Soumis au vote, les tarifs des DU de l'IUT de Béthune (DUSAMS et DUCAP) pour 2022-2023 et 2023-2024 sont adoptés à l'unanimité.

#### 12) BQeR PAUL-DTAE, année universitaire 2023-2024 : vote du budget 2024

Cécile Carra rappelle que la CFVU a adopté le 23 juin 2023 le projet de Bonus Qualité Enseignement en Réseau PAUL-DTAE : investir les lieux du passé industriel ou portuaire et minier pour expérimenter un travail collectif en mode projet.

Le budget global du projet s'élève à 7919.25€ se répartissant ainsi :

- 5632.25€ au titre de l'année civile 2023, somme approuvée en CFVU du 23 juin 2023 ;
- 2287 € au titre de l'année civile 2024 : le vote de la CFVU de ce 1<sup>er</sup> décembre 2023 porte sur cette somme.

Le budget 2024 du BQeR PAUL-DTAE est adopté à l'unanimité.

### **IV. FORMATIONS-VIE ETUDIANTE**

#### 1) Proposition de délibération d'exonération partielle des droits d'inscription des étudiants extracommunautaires à compter de l'année 2024-2025

Le Président rappelle tout d'abord le choix de l'A2U pour l'application des droits différenciés : les étudiants extracommunautaires primo-entrants en premier cycle s'acquittent des droits

différenciés (2770€) la première année. Ils sont exonérés les années suivantes.

Le président soumet cette même proposition d'exonération partielle des droits d'inscription des étudiants extracommunautaires, en ajoutant à partir de l'année 2024-2025, la possibilité d'exonérer les étudiants de l'école d'ingénieurs.

**Soumise au vote, la proposition de délibération d'exonération partielle des droits d'inscription des étudiants extracommunautaires à compter de l'année 2024-2025 est adoptée à l'unanimité.**

## **2) Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) : actions 2024 financées**

Isabelle Caby indique qu'un appel à projets a été lancé en septembre 2023 et rappelle la procédure : les projets sont dans un premier temps étudiés en composante avec les référents engagement vie étudiante puis en pré-commission CVEC. Les projets retenus à l'issue de cette pré-commission sont ensuite présentés à la commission CVEC, qui s'est tenue le 13 novembre 2023.

Isabelle Caby précise également que les projets sont financés au titre de l'année civile 2024.

**46 projets ont été soumis en commission CVEC** dont 34 projets reconduits dans le cadre des appels pluriannuels antérieurs, représentant 381 326,74€. Pour ces derniers, le document présenté précise la part du budget déjà consommée et la part demandée pour 2024.

**Parmi ces 34 projets reconduits :**

- 8 projets sont reconduits pour la cinquième année, pour un budget 2024 de 53 506€ ;
- 3 projets sont reconduits pour la quatrième année. Ils représentent la somme de 40 075.50€. Il s'agit d'un projet relevant de l'axe sport ( A la découverte du rugby professionnel ) et de deux projets relevant de l'axe accueil, bien être ( Journées d'intégration « J'suis à la fac » et Amélioration de l'accueil des étudiants internationaux) ;
- 9 projets ont été redéposés, qui durent entre 3 à 5 ans, pour un budget sur 2024 de 153 331.83€ : deux relèvent de l'axe santé (Formation PSC1 et Education à la santé, coordination des étudiants relais santé), quatre de l'axe sport (Santé Bien Etre au SUAPS, Sport Nature et Découverte au SUAPS, recrutement d'un contractuel - 12 mois, Challenge régional des associations sportives) et trois appartiennent à l'axe accueil, bien être (La cafet' de la MDE Arras "Un lieu pour vous, pour nous, pour tous" , The unserious game, Formation des référents handicap étudiants) ;
- 14 projets annuels sont reconduits . On retrouve : dans l'axe sport, les projets Secours aquatique, Génération 2024, Pratiques de pleine nature et éco-tourisme sportif ; Dans l'axe santé, le projet Bien-Etre et Santé Mentale ; Dans l'axe culture, les projets Mieux vivre ses études à l'UFR de Douai, Initiation Théâtre d'improvisation, Ciné Culte, "Le café des sciences : c'est fort en sciences" ; Dans l'axe accueil, bien être, les projets Participation à la compétition de programmation SWERC, Journée d'inclusion - L1 Géographie, Temps d'échanges de la Vie étudiante (Assises), Journée de cohésion des filières STAPS, Poursuite de l'amélioration des lieux de vie extérieurs de la FSA, La Fresque du climat et du numérique (il s'agissait à l'origine de deux projets qui ont fusionné cette année).

**12 nouveaux projets ont aussi été déposés**, à hauteur de 105 592,39€. Sandrine Flahaut les présente par axe.

**Dans l'axe sport**, trois projets ont été déposés :

- Aménagement de 2 plateaux extérieurs - tennis de table, porté par l'IUT de Lens, répondant à l'objectif lié au contrat d'établissement « Promouvoir une culture du bien-être ». Ce projet consiste en l'installation de tables de tennis de table sur le campus et vise 1287 étudiants. Le montant sollicité est de 5004€.

- Vivre les Jeux Olympiques Paris 2024 : l'ASUA va proposer aux étudiants d'assister à des compétitions sportives sur divers lieux : Lyon, Lille et Paris. Le montant sollicité est de 15075,32€ et vise 207 étudiants .

- Vivre les Jeux Paralympiques Paris 2024 : différentes compétitions ont été ciblées (para badminton, Rugby fauteuil, para judo, para natation...) et des places ont été achetées pour les étudiants de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année de la licence APAS. 5952€ sont demandés.

**L'axe culture** compte trois nouveaux projets :

- FDS : Fresques des Sciences. Il s'agit de réaliser des fresques en lien avec les sciences dans le couloir du bâtiment A de la faculté Jean Perrin avec la participation des étudiants qui accompagneront les artistes. 1400 étudiants en bénéficieront, pour un budget demandé de 23905,25€.

- Histoires incroyables mais vraies des femmes dans l'Antiquité : le projet consiste à proposer deux pièces de théâtre sur chaque pôle de l'université, jouées par la compagnie artistique Balladons. Ce projet vise environ 500 étudiants et le montant sollicité s'élève à 6986€.

- Club de lecture : ce projet a débuté en 2023 et l'objectif est de le promouvoir en 2024. Il s'adresse à tous les étudiants qui le souhaitent. Le montant sollicité est de 489.80€.

**Pour l'axe Accueil, bien-être**, 6 nouveaux projets sont déposés :

- Créneaux piscine AquaLens : Sandrine Flahaut explique que le projet était initialement porté par l'UFR des Sciences dans l'objectif de proposer des entrées à la piscine AquaLens aux étudiants. La pré-commission CVEC a décidé de remanier le projet, désormais porté par le SUAPS : le but étant de fidéliser les étudiants à la piscine, il a été décidé de leur proposer des créneaux hebdomadaires supplémentaires à la piscine afin de participer à des activités physiques et ludiques. 1400 étudiants sont concernés pour un montant sollicité de 15372€.

- Viens à Vélo : la proposition consiste à installer des arceaux à vélo supplémentaires aux différents points d'entrée de l'IUT de Béthune, dans l'attente de l'abri à vélos qui sera prochainement mis en place. L'action vise 700 étudiants, pour un montant de 3051€ sollicité.

- Réaménagement lieu de vie pour les étudiants - IUT de Lens : il s'agit de réaménager l'espace Point chaud du CROUS en achetant du mobilier et un micro-ondes. Le projet concerne 1287 étudiants et le montant demandé s'élève à 13569.90€.

- Budget participatif : il s'agit de proposer aux étudiants un appel à projets. Le budget sollicité est de 4000€. Le travail portera sur la méthode, le cadre pour permettre à un maximum d'étudiants de participer au choix des projets et de faire des propositions dans leur composante.

- Des pieds à la tête : ce projet propose d'équiper la BU de l'UFR STAPS d'un tapis de marche et d'un vélo de recharge pour téléphone portable. Le montant demandé est de 4259€.

- Prêt de batteries externes SCD : le projet a pour objectif d'équiper ou de rééquiper les BU des cinq sites de bornes de recharge pour téléphone et tablette avec des stations d'accueil. Le montant sollicité s'élève à 7947€.

Sandrine Flahaut signale aux membres de la CFVU que 2 projets n'ont pas été retenus par la commission CVEC : d'une part, le projet « Mise à disposition de kits d'hygiène santé vie affective » porté par l'IUT de Lens, le service de santé étudiante proposant déjà un projet d'accompagnement sur cette thématique ; D'autre part le projet « Yoga et Méditation pour les apprentissages » dans la mesure où le SUAPS propose des créneaux de yoga dans son offre à destination des étudiants.

En conclusion, Isabelle Caby précise la ventilation des crédits par axe. Deux axes ressortent particulièrement. Il s'agit de l'axe Accueil, bien-être dont le montant des projets s'élève à 178 256,83€ et de l'axe Sport dont le montant des projets représente 163 288,28€. Le montant des projets sur les axes Santé et Culture sont de proportion plus faibles, respectivement 97 798,82€ (Santé) et 47 575,20€ (Culture).

Le Président soumet donc au vote de la CFVU 46 projets financés par la CVEC au titre du budget 2024, pour un total de 486 919,13€ .

Bertrand Mazure revient sur le projet SWERC qui fait partie des 14 projets annuels : il précise qu'il est porté en commun par l'IUT de Lens et l'UFR des Sciences. Il s'agit d'un beau projet qui permet aux étudiants en informatique de l'IUT et de l'UFR de participer à une compétition internationale. Il souhaite également revenir sur le projet « AquaLens » qui a été remanié par la commission CVEC. Le projet tel qu'il est soumis actuellement - qui consiste à proposer des créneaux hebdomadaires supplémentaires - ne correspond pas à l'objectif initial du projet. L'UFR souhaitait offrir des tickets d'entrée à ses étudiants pour qu'ils disposent d'un moment de détente à travers une activité nautique ou physique. Les étudiants avaient donc le choix des activités proposées par le centre aquatique ainsi que des créneaux. Or, dans le projet actuel, les étudiants devront s'inscrire sur des temps imposés. Bertrand Mazure regrette que le projet ait été remanié sans concertation préalable avec le porteur du projet. Isabelle Caby indique que la commission a fait le choix de favoriser l'accès à l'activité physique via le service des sports : des temps d'activité physique sont développés via le SUAPS et des animations seront aussi proposées. Elle précise également que la commission n'a pas souhaité proposer des billets d'entrée car, d'expérience, ils sont très souvent inutilisés.

Pour Micheline Leclerc , la pratique encadrée est plus bénéfique pour les étudiants qu'un simple ticket d'entrée. Bertrand Mazure répond qu'il existe déjà des cours encadrés et que le projet initial était plutôt une « offre découverte », visant à faire connaître aux étudiants un nouvel équipement proche de l'UFR dans un contexte de détente. Isabelle Caby rappelle cependant qu'il y a encore aujourd'hui un très grand nombre de non-nageurs et qu'il faut en conséquence prioriser le développement de la compétence « savoir nager » en déployant au maximum les créneaux de piscine.

Pour répondre à la question de Fanny Vasseur qui s'interroge quant à elle sur l'avancée du projet d'équipement sportif de plein air sur les différents sites, Isabelle Caby précise que l'aménagement des espaces de vie étudiante est programmé en dehors des actions financées par la CVEC. Un schéma pluriannuel de stratégie immobilière pour équiper l'ensemble des sites est envisagé.

Enfin, le Président revient sur le projet porté par Christian Neuville « Vivre les Jeux Olympiques Paris 2024 » qui consiste à permettre à des étudiants d'assister à des épreuves. Le montant sollicité, 15 000€, apparaît dérisoire au regard du prix de vente des billets pour toutes les compétitions. Christian Neuville précise qu'il ne pourra en effet pas s'agir d'emmener les étudiants à des épreuves très prestigieuses. Il rappelle qu'il y a différentes catégories de places et qu'il travaille avec des partenaires pour préempter les places. Il espère pouvoir emmener plusieurs dizaines d'étudiants.

**Soumises au vote, les actions 2024 financées par la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) sont approuvées à l'unanimité.**



V. CONVENTIONS

**1) Classe préparatoire scientifique MP2I : Mathématiques, Physique, Ingénierie et Informatique du lycée Guy Mollet : convention cadre avec le lycée Guy Mollet et Madame la rectrice de l'académie de Lille et convention de partenariat dans le cadre du continuum Bac-3 Bac+3 et sa convention d'application**

Cécile Carra indique que le lycée Guy Mollet a ouvert cette année une classe préparatoire scientifique MP2I : Mathématiques, Physique, Ingénierie et Informatique. La convention cadre ainsi que la convention d'application ont pour objectifs de régir d'une part les relations entre le lycée et l'université dans le cadre du continuum BAC-3 BAC+3 et, d'autre part, la validation des parcours pour les élèves de cette CPGE. Les formations concernées pour l'université d'Artois sont les licences de Mathématique et d'Informatique, avec la possibilité de validation d'équivalence et attribution d'ECTS après examen de la commission pédagogique mixte.

Soumises au vote, la convention cadre avec le lycée Guy Mollet et Madame la rectrice de l'académie de Lille ainsi que sa convention d'application sont adoptées à l'unanimité.

**2) Double-diplôme Master Chimie avec l'Université de Calabre (Italie)**

En l'absence d'observation d'Ahmed El-Kaladi, le double-diplôme master Chimie avec l'Université de Calabre (Italie) est approuvé à l'unanimité. Il ouvrira en septembre 2024.

**3) Double diplôme : entente complémentaire licence de lettres avec l'UQAC (Université du Québec à Chicoutimi, Canada)**

Ahmed El-Kaladi précise que les étudiants de licence de lettres de l'université d'Artois partiront au Québec pour une année et bénéficieront, en cas de réussite, d'un double diplôme franco-canadien.

Le double diplôme : entente complémentaire licence de lettres avec l'UQAC (Université du Québec à Chicoutimi, Canada) est approuvé à l'unanimité.

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 12h20.

Le Président,

  
Pasquale MAMMONE



